

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2026-01-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le 28 février à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Montcel sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 20 février 2026**MIS EN LIGNE LE****27 MAI 2026**

**Nombre de membres** : en exercice : 134  
 Présents : 82 Pouvoirs : 7  
 Votants : 89 (dont 7 procurations)

**Présents** : Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Emmanuel BERTHOMIER (YOUX); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Monique BLOSSE (PONTGIBAUD); Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE); Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Florent BOURLON (POUZOL); Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE); Jean-Claude CAZEAU (LA CELLETTE); Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE); Olivier COUCHARD (MANZAT); Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Philippe DUDYSK (YOUX); Laurent DUMAS (SAINT MAIGNER); Sylvie DURANTELL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Annelyse DURON (LE QUARTIER); Jean-Luc ESCACHE (ROCHE D'AGOUX); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Pierre ESPAGNOL (CHATEAUNEUF LES BAINS); Lionel FAURE (SAINT MAURICE PRES PIONSAT); Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Patrick GIDEL (VERGHEAS); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Bernard GRENOUILLAT (SAINT MAURICE PRES PIONSAT); Ludovic HENOT (MANZAT); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Paul LAGARDE (VERGHEAS); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Josette MOULY (SERVANT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Laurent PERRIER (ROCHE D'AGOUX); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean-François PORTE (MONTCEL); Jean-Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE); Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Pierre TIXIER (SAINT MAIGNER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

**Absents ayant donné procuration :**

Simon ADDERLEY (Saint Angel) ayant donné procuration à Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel)  
 Mickaël BARE (Charbonnières les Vieilles) ayant donné procuration à Sébastien PORTIER (Charbonnières les Vieilles)  
 Marc BEAUSOLEIL (Saint Eloy les Mines) ayant donné procuration à Christian JEROME (Saint Eloy les Mines)  
 Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean-Patrick CAZAL (Moureuille)  
 Marc CARRIAS (Effiat) ayant donné procuration à Grégory BONNET (Montcel)  
 Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)  
 Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ayant donné procuration à Bernard GRENOUILLAT (Saint Maurice près Pionsat)

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTION POUR LE DEVERSEMENT D'EAUX INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU PUBLIC PAR L'ETABLISSEMENT VPD (ABATTOIR) A COMBRONDE**

L'établissement VPD doit s'installer prochainement dans les locaux qui hébergeaient auparavant ANDRE VOLAILLE, sur la commune de Combronde.

L'activité de cet établissement est la suivante : exploitation d'abattoir, abattage d'animaux de toutes espèces, exploitation d'atelier de découpe et autres prestations de transformation liées à la filière viande, ainsi que l'achat, la vente, la mise sur le marché des produits issus du traitement des animaux, viandes, 5ème quartier et coproduits.

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif par la commune de Combronde au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est donc nécessaire qu'un arrêté soit pris par le Président du Syndicat de Sioule et Morge afin d'autoriser le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement VPD dans le réseau public d'assainissement.

Une convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public doit également être mise en place entre VPD et le Syndicat de Sioule et Morge.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques, cette dernière prévoyant que le Syndicat de Sioule et Morge sera chargé de la facturation de la redevance d'assainissement collectif auprès de VPD.

*Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 19 février 2026.*

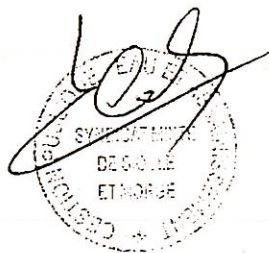
A noter que suite au transfert de la compétence assainissement collectif, le contrat de Délégation de Service Public (DSP) précédemment signé par la commune avec la SEMERAP est repris par le Syndicat de Sioule et Morge, jusqu'à son terme le 30 décembre 2026.

Un avenant à la DSP sera donc à établir afin de préciser que le Syndicat de Sioule et Morge reversera désormais directement à la SEMERAP la part de la rémunération qui lui revient, issue de la redevance d'assainissement payée par l'entreprise VPD, suite à la signature de la convention spéciale de déversement.

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE le Président à signer la convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques avec l'établissement VPD, cette convention prévoyant que le Syndicat de Sioule et Morge sera chargé de la facturation de la redevance d'assainissement collectif auprès de VPD.**



Fait et délibéré à Montcel,  
Le 28 février 2026

Le Président,  
Luc CAILLOUX